

VICTIME ET DISCRIMINATION

[1] Information + Signalement : Homophobie ; [2] Racisme

[3] Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)

[4] Association "Le refuge"

[5] Art. 225-1 à 225-4 CP (discriminations), [6] Art. 222-33 CP (harcèlement sexuel), [7] Art. 225-16-1 CP (bizutage), [8] Art. 132-77 CP (majoration des peines), [9] Loi n° 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur

> DÉFINITIONS

• **La discrimination** : est le fait de traiter différemment une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, en raison de son origine, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son opinion politique, de son âge, de ses convictions religieuses, de son apparence physique... Les discriminations prennent place dans l'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi, dans la rue, sur internet... On en distingue deux grandes formes :

▪ **directe** : est le fait de traiter une personne de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable, en raison d'une caractéristique qui est protégée par la loi.

La candidature d'une personne à un emploi est refusée en raison de sa couleur de peau, de sa religion, de son orientation sexuelle...

▪ **indirecte** : lorsqu'elle résulte de pratiques apparemment égalitaires qui produisent des effets défavorables pour les individus ou les groupes concernés. (d'après le glossaire du site de la DILCRAH)

L'interdiction des animaux dans les supermarchés, signifie qu'une personne malvoyante accompagnée d'un chien d'assistance ne peut pas y avoir accès non plus.

• **La stigmatisation**, est de mettre à l'écart un individu ou un groupe d'individus en raison de leurs différences étant considérées comme contraires aux normes de la société. Les discriminations découlent de la stigmatisation. (d'après le glossaire du site de la DILCRAH)

• **L'essentialisation**, est lorsque l'identité d'un individu se voit réduite à des particularités morales, des aptitudes intellectuelles ou des caractères psychologiques supposées immuables et transmises de génération en génération au sein d'un groupe humain. (d'après le glossaire du site de la DILCRAH)

• **L'antisémitisme et le racisme** (d'après le site Sapio/Licra)

▪ L'antisémitisme désigne la haine, le préjugé ou la discrimination envers les Juifs en tant que groupe. Cette forme de haine a des racines historiques profondes remontant à l'Antiquité. Elle se manifeste souvent par des stéréotypes négatifs, des théories du complot et des accusations infondées.



R

Réagir

>>

- Le racisme est un concept plus large qui englobe toute forme de discrimination ou de préjugé fondé sur la race ou l'ethnicité. Cela inclut des attitudes et des comportements hostiles envers des groupes considérés comme inférieurs ou différents, souvent justifiés par des croyances sur la supériorité raciale. Le racisme vise n'importe quel groupe ethnique ou racial, et ses manifestations varient selon les contextes culturels et historiques.

> CE QUE DIT LA LOI

- L'article 225-1 CP [5] définit la discrimination et précise aussi que constitue comme telle toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de :
 - harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 CP [6],
 - bizutage définis à l'article 225-16-1 CP [7].

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur qualité de lanceur d'alerte, de facilitateur ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte au sens, respectivement, du I de l'article 6 et des 1^o et 2^o de l'article 6-1 de la loi n^o 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prévue race ou une religion déterminée. » Art. 225-1 CP (extrait)

- L'article 132-77 CP [8] stipule que les peines sont aggravées lorsqu'un crime ou un délit est précédé, accompagné ou suivi de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature qui soit :
 - portent atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime en raison de son sexe, son orientation sexuelle ou identité de genre vraie ou supposée,
 - établissent que les faits sont commis contre la victime pour l'une de ces raisons.



Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation "Le Refuge" [4] héberge et accompagne les jeunes LGBT+ victimes de violences intrafamiliales, rejetés par leurs parents, chassés du domicile en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Concernant l'antisémitisme, le racisme, la discrimination, la violence et la haine dans l'enseignement : les universités et écoles supérieures publiques doivent créer un dispositif permettant de signaler anonymement des faits d'antisémitisme, de racisme, de discrimination, de violence et de haine, commis à l'intérieur ou dehors de l'établissement. Cela fait suite à la promulgation de la loi n^o 2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur [9].